

Admission

Bienvenue sur la page d'admission dédiée aux étudiant.e.s internationaux.ales souhaitant intégrer le Cégep de Chicoutimi!

Sur cette page, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour déposer votre demande d'admission.

1 Étape 1 : CHOISIR UN PROGRAMME

Si vous souhaitez étudier au Cégep de Chicoutimi, il faut d'abord prendre connaissance de nos filières d'études en cliquant [ici](#).

Nous vous encourageons également à explorer la page dédiée [au système collégial québécois](#) afin de mieux appréhender ses spécificités et les divers types de programmes offerts. De plus, assurez-vous de vérifier les prérequis du programme que vous envisagez de choisir.

2 Étape 2 : COÛT DES ÉTUDES

Les études collégiales représentent un investissement financier significatif. Afin de mener à bien votre projet d'études, il est essentiel de planifier rigoureusement les coûts qui y sont associés.

2.1 CITOYEN.NE FRANÇAIS.E

[En vertu d'une entente France-Québec](#), les étudiant.e.s de nationalité française (départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer inclus) sont exemptés des droits de scolarité exigibles aux étudiant.e.s étranger.e.s.

Seuls les droits d'inscription, autres droits afférents, et des frais divers sont applicables au même titre que pour les étudiant.e.s québécois.e.s. Ce montant s'élève généralement autour de 238 \$ par session*. Pour bénéficier de ces tarifs, vous devez détenir un passeport valide de la République française.

* La tarification est sujette à changement sans préavis

Voici un exemple de facture : étudiant.e français.e dans une formation préuniversitaire (voir la description)

Exemple:

Pays de citoyenneté : Réunion		
Programme : 500.A1 Arts, Lettre et communication		
Durée: 2 ans		
Ordinateur portable : N'est pas obligatoire en arts, lettres et communication, l'étudiant a déjà un ordinateur personnel pour la session d'automne. Toutefois, à l'hiver son ordinateur personnel n'est plus fonctionnel, donc il fait la demande au programme d'accès à un ordinateur portable du Cégep de Chicoutimi		
Assurance : L'étudiant est admissible à la RAMQ, toutefois il doit faire des démarches et remettre sa preuve au bureau du registraire. Sans la preuve d'assurance RAMQ, il doit être couvert par le régime d'assurance maladie, hospitalisation de Green Shield et payer les frais.		
Détails des droits exigés aux étudiants ^{1 et 2}		
	Automne	Hiver
Droits exigés aux étudiants (obligatoire pour tous les étudiants)	238 \$	238 \$
Droits d'inscription - Temps plein (20\$)		
Droits afférents - Temps plein (25\$)		
Droits de toute autre nature (153\$)		
Cotisation à l'Association étudiante (30\$)		
Cotisation à l'Association étudiante - Fondation (10\$) ³		
Frais ordinateur portable (selon les besoins et le programme)	- \$	500 \$
Ordinateur portable étudiant (au besoin faire la demande au programme accès portable)		

2.2 AUTRES NATIONALITÉS

Les frais de scolarité pour les étudiant.e.s internationaux.ales sont standardisés et s'appliquent uniformément dans tous les cégeps du Québec. Les montants indiqués dans le tableau peuvent être modifiés annuellement par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Nom du programme	Domaine d'études	Frais de scolarité par session* (En vigueur pour 2024-2025)
Sciences de la nature Sciences humaines Arts, lettres et communication Arts visuels Histoire et civilisation	Programmes préuniversitaires (1)	7210 \$
Comptabilité et gestion Informatique Gestion et intervention en loisir	Techniques administratives (2)	7210\$
Technologie de l'architecture Technologie du génie civil Technologie du génie électrique -automatisation et contrôle Technologie du génie métallurgique	Techniques physiques (2)	9333 \$
Techniques d'hygiène dentaire Techniques de diététique et transformation alimentaire Technologie d'analyses biomédicales Techniques d'inhalothérapie Techniques de physiothérapie Soins infirmiers Soins préhospitaliers d'urgence Technologie forestière	Techniques biologiques (2)	11 174\$

(1) Les programmes préuniversitaires s'étendent sur une période de 2 ans, équivalant à 4 sessions.

(2) Les programmes techniques sont d'une durée de 3 ans (6 sessions).

Certaines personnes réfugiées et membres du personnel diplomatique ou du personnel d'organisations internationales non gouvernementales sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires. Si vous correspondez à l'un des statuts, vous paierez les mêmes droits de scolarité que les étudiant.e.s québécois.e.s. Vérifiez [votre admissibilité sur la page](#) du gouvernement du Québec.

En sus des frais de scolarité, vous devez également payer des droits exigés aux étudiant.e.s d'un montant d'environ 238 \$*, ainsi que des frais liés aux programmes pouvant atteindre 100 \$*.

* La tarification est sujette à changement sans préavis

Voici un exemple de facture : étudiant.e international.e non français en soins infirmiers

Détails des droits exigés aux étudiants ^{1 et 2}		
	Automne	Hiver
Droits exigés aux étudiants (obligatoire pour tous les étudiants)	238 \$	238 \$
Droits d'inscription - Temps plein (205)		
Droits afférents - Temps plein (255)		
Droits de toute autre nature (1535)		
Cotisation à l'Association étudiante (305)		
Cotisation à l'Association étudiante - Fondation (105) ³		
Frais de scolarité - Internationaux (étudiants payeurs, selon le domaine d'études) ⁴	11,174 \$	11,174 \$
Techniques biologiques (11 174\$)		
Frais ordinateur portable (selon les besoins et le programme)	- \$	- \$
Ordinateur portable étudiant (au besoin faire la demande au programme accès portable)		
Autres frais (selon choix de cours)	30 \$	- \$
Cours éducation physique - Tennis - Automne (305)		
	Automne	Hiver
	1er août au 31 décembre	1er janvier au 31 juillet
Assurance Green Shield - Internationaux (obligatoire sans la preuve RAMQ)	340 \$	476 \$
Grand total	11,782 \$	11,888 \$

2.3 ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION

En vertu d'un règlement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, il est exigé que les étudiant.e.s internationaux.ales détiennent une assurance maladie et hospitalisation valide pendant toute la durée de leur séjour au Canada.

Cette assurance doit être acquise auprès de Green Shield Canada (GSC) (obligatoire) par le biais du Cégep de Chicoutimi. Le Cégep de Chicoutimi s'assurera de l'inscription au régime d'assurance de l'ensemble des étudiant.e.s internationaux.ales, indépendamment de leur nationalité

Exceptions : Les étudiant.e.s provenant de pays avec lesquels le gouvernement du Québec a signé des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale (Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Serbie et Suède) peuvent être exemptés et admissibles à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Vous serez automatiquement inscrit à l'assurance Green Shield et facturé pour une session. Un remboursement au prorata sera effectué dès la présentation de la lettre de la RAMQ et de votre carte RAMQ.

Pour bénéficier de ces ententes, **vous devez entreprendre certaines démarches avant votre départ et dès votre arrivée au Québec.**

Avant votre départ, informez-vous auprès de l'organisme de santé de votre pays pour vérifier si vous êtes couvert par [l'accord de sécurité sociale](#) et pour obtenir le document nécessaire, à savoir l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale de votre pays.

2.3.1 Coût de l'assurance

Pour l'année scolaire 2024-2025, les frais d'assurance maladie, hospitalisation, médicaments sur ordonnance sont de : 816 \$ *. Il s'agit d'un montant de 68\$ par mois. Les frais d'assurance sont payables au même moment que les droits de scolarité, chaque session. Les frais apparaîtront sur votre facture électronique dans votre compte Omnivox.

Frais d'assurance	Automne	Hiver
	1 ^{er} août au 31 décembre (5 mois x 68\$ *)	1 ^{er} janvier au 31 juillet (7 mois x 68\$*)
Étudiant.e.s Internationaux.ales – Assurance Green Shield Canada (GSC)	340\$*	476\$*

*La tarification est sujette à changement sans préavis

Nous sommes conscient.e.s que les questions relatives à l'assurance peuvent être complexes. Il est crucial de participer [aux séances d'information organisée](#) à la rentrée pour mieux comprendre vos assurances.

2.4 BUDGET

En plus des dépenses énumérées précédemment, veuillez prendre en compte dans votre budget l'acquisition de matériel pédagogique, les frais de logement, l'achat de vêtements d'hiver, les dépenses alimentaires, les frais de transport, les coûts d'installation, le forfait internet, l'abonnement téléphonique, etc.

Il est également important de noter que les ministères de l'Immigration aux niveaux fédéral et provincial vous demanderont **des preuves de capacités financières** lors de vos démarches d'immigration. Vous pouvez trouver plus d'informations à ce sujet dans la [section immigration](#).

À titre indicatif, vous trouverez [ici](#) un récapitulatif des principales dépenses à avoir en tête lorsque vous préparez votre budget

3 Étape 3 : DEMANDE D'ADMISSION

Une fois que vous aurez choisi un programme, vous devrez soumettre une demande d'admission en ligne auprès du Service régional d'admission du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SRASL) sur le site mesetudesaucanada.com.

Vous devez effectuer vos démarches

- Avant le 1er mars pour la session débutant à la fin d'août (Session d'automne) ou le 1er mai pour un.e étudiant.e français.e ou belge ;
- Avant le 1er octobre pour la session débutant en janvier (Hiver).

Vous devrez fournir au SRASL :

- Une copie de votre Certificat de naissance ;
- Une copie lisible de vos bulletins scolaires des trois dernières années, c'est-à-dire la seconde, la première et la terminale ou autres bulletins si nécessaire ;
- Votre test de français, si nécessaire.

Pour consulter la liste complète des documents requis pour l'étude de votre dossier et connaître les modes de paiement disponible pour effectuer votre demande d'admission, veuillez cliquer [ici](#).

Les délais de traitement des demandes d'admission complètes sont d'environ quatre semaines.

Coût : environ 60 € ou 85 \$ CAN (non remboursable)

Important : L'offre d'admission officielle vous sera envoyée par courriel électronique depuis le Bureau du registraire. Aucune version imprimée de l'offre d'admission ne sera expédiée par voie postale.

Pour les étudiant.e.s de nationalité autre que français.e : Si votre candidature est retenue, une **lettre d'admission conditionnelle** sera émise par le cégep. Pour recevoir la **lettre d'admission définitive**, un **dépôt de 7 500 \$ CAD** devra être versé au cégep dans les **30 jours** suivant l'émission de la lettre d'admission conditionnelle. En cas de non-paiement, le cégep se réserve le droit de désinscrire l'étudiant.e.

3.1 Test de connaissance de la langue française

Toute personne souhaitant étudier au Cégep de Chicoutimi doit pouvoir attester d'un niveau de compétence en français adéquat pour poursuivre des études au niveau collégial. Ainsi, les candidat.e.s doivent se soumettre à un test de connaissance de la langue française avant de pouvoir déposer les autres documents demandés. Seules les candidat.e.s répondant aux critères suivants bénéficient d'une exemption :

- Les candidat·e·s ayant étudié dans un établissement francophone au Canada* ;
- Les candidat·e·s ayant la citoyenneté française ou belge* ;
- Les candidat·e·s ayant déjà présenté le résultat d'un test de connaissance du français reconnu par le SRASL (le seuil minimal fixé doit être atteint).

Pour obtenir plus d'informations sur les tests de langue exigés, veuillez cliquer [ici](#).

**Un·e candidat·e répondant à cette condition peut également être tenu·e de passer un test de compétence en langue française si ses résultats scolaires dans la matière du français, à un niveau équivalent ou supérieur à celui d'un 5e secondaire au Québec, sont jugés insuffisants.*

Une fois que vous avez reçu **votre lettre d'admission officielle**, vous devez entamer les **démarches d'immigration pour pouvoir venir étudier au Cégep de Chicoutimi**. Veuillez consulter **cette page** où vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous guider dans ces démarches d'immigration.

4 Attention à la Fraude

Le Cégep de Chicoutimi souhaite informer l'ensemble des candidat.e.s internationaux.ales que des tentatives de fraude concernant les admissions, les bourses et les exemptions sévissent dans certains pays.

Toute personne désirant étudier au Cégep de Chicoutimi doit elle-même entreprendre ses démarches d'admission. Les verdicts d'admission dépendent exclusivement de la qualité du dossier scolaire et des documents requis.

Des individus mal intentionnés utilisent diverses méthodes pour induire en erreur les candidat.e.s internationaux.ales. Ils peuvent exiger une somme d'argent pour prétendument accélérer le processus d'admission ou garantir l'obtention d'une admission, d'une bourse ou d'une exemption. De plus, ils peuvent également demander des documents personnels sensibles, tels que des informations financières ou des pièces d'identité, sous prétexte de finaliser les formalités administratives.

Aucun organisme, représentant.e, ni aucune agence ne peut garantir l'admission, l'octroi de bourses ou d'exemptions au Cégep de Chicoutimi. Le Cégep de Chicoutimi a des modalités de paiement spécifiques : les frais d'admission doivent être réglés au niveau du SRASL, tandis que les autres frais liés à la scolarité doivent être payés en suivant les modalités de paiement indiquées par le Cégep de Chicoutimi. **Aucun autre mode de paiement n'est utilisé par l'établissement.**

Si vous avez des incertitudes concernant la légitimité de votre démarche ou si vous souhaitez vérifier l'identité d'une personne ou d'une organisation prétendant représenter le Cégep de Chicoutimi, veuillez nous contacter via le formulaire de demande d'information.

Nous vous encourageons à signaler toute fraude ou tentative de fraude.